KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

SOMME MULTI-ACTIVITES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
SOMME MULTI-ACTIVITES
213 Boulevard Voltaire 80100 ABBEVILLE

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume

SOMME MULTI-ACTIVITES

213 Boulevard Voltaire 80100 ABBEVILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association SOMME MULTI-ACTIVITES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SOMME MULTI-ACTIVITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe mentionne que le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'arrêté des comptes 2025.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du caractère approprié de l'application de ce principe pour l'établissement des comptes annuels au 31 décembre 2025.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 22 juin 2026

KPMG SA

Thierry CHAMPION

Associé

SMA
80100 ABBEVILLE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	145 800	63 600	82 200	80 548	1 653	2.05
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	1 066 833	743 565	323 268	447 802	124 534-	27.81-
	En cours, avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 212 633	807 164	405 468	528 349	122 881-	23.26-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**	13 302		13 302	16 978	3 676-	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	722 090	10 389	711 701	546 492	165 208	30.23
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	284 601		284 601	101 047	183 554	181.65
	Charges constatées d'avance (2)	6 462		6 462	7 255	793-	10.93-
	Valeurs mobilières de placement	1 485		1 485	1 485		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	50 839		50 839	145 572	94 733-	65.08-
	Total III	1 078 778	10 389	1 068 389	818 829	249 560	30.48
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(IV)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(V)**						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 291 411	817 553	1 473 858	1 347 178	126 679	9.40

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an 1 013 153

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	38 657	38 657		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires	1 233 433	718 633	514 800	71.64
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau	1 169 174-	1 170 580-	1 406	0.12
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	91 865-	1 406	93 272-	NS
	Situation nette (sous total)	11 051	411 883-	422 935	102.68
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement	106 278	153 654	47 376-	30.83-
	Provisions réglementées				
	Total I	117 329	258 229-	375 559	145.44
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques	28 975	36 683	7 709-	21.01-
	Provisions pour charges				
	Total IV	28 975	36 683	7 709-	21.01-
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	204 792	268 237	63 445-	23.65-
	Emprunts et dettes financières diverses (2)	4 007	4 007		
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	506 731	435 688	71 043	16.31
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	376 278	316 157	60 121	19.02
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	232 669	544 636	311 967-	57.28-
	Produits constatés d'avance	3 077		3 077	
	Total V	1 327 554	1 568 724	241 171-	15.37-
	Écarts de conversion et différences d'évaluation **(VI)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 473 858	1 347 178	126 679	9.40
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 176 502	1 360 128		
	(2) Dont emprunts participatifs				

SMA
80100 ABBEVILLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	11 953	5 914	6 039	102.10
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	2 180 849	2 022 288	158 561	7.84
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	370 511	272 882	97 629	35.78
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	7 739	13 750	6 011-	43.72-
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		48 470	48 470-	100.00-
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	17 423	8 439	8 984	106.46
Total I	2 588 475	2 371 743	216 732	9.14
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises		25 618	25 618-	100.00-
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	933 179	756 022	177 158	23.43
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	39 650	43 874	4 223-	9.63-
Salaires et traitements	1 302 075	1 167 189	134 886	11.56
Cotisations sociales	236 477	192 036	44 440	23.14
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	150 258	150 737	480-	0.32-
Dotations aux provisions	8 396	27 431	19 035-	69.39-
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	3 556	1 011	2 546	251.92
Total II	2 673 591	2 363 917	309 673	13.10
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	85 116-	7 825	92 941-	NS

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	11	3	8	240.92
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	11	3	8	240.92
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	6 761	3 918	2 842	72.54
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV	6 761	3 918	2 842	72.54
2. Résultat financier (III-IV)	6 750-	3 915-	2 835-	72.40-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	91 865-	3 911	95 776-	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		3 417	3 417-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		5 921	5 921-	100.00-
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		2 504-	2 504	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	2 588 486	2 375 163	213 323	8.98
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 680 351	2 373 757	306 595	12.92
5. EXCEDENT OU DEFICIT	91 865-	1 406	93 272-	NS

SMA

213 BOULEVARD VOLTAIRE

80100 ABBEVILLE

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

ALLIANCE GESTION
379 C Avenue Du President Wilson -
93210 LA PLAINE ST DENIS
01 58 30 55 55

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 473 857.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2 588 474.89 Euros et dégageant un déficit de 91 865.44- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association SMA réalise de l'insertion dans les domaines de l'industrie, blanchisserie, ménage, entretien et espaces verts.

Apport avec droit de reprise de l'association AMSD de 520 000 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Permanence des méthodes

a) Changements de méthodes comptables et de présentation empêchant la comparaison :

L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces nouvelles dispositions sont applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice ouvert au 1er janvier 2025.

Les principaux impacts de ce changement de réglementation sont les suivants :

- Redéfinition stricte de la notion de résultat exceptionnel. Désormais, seuls sont classés en résultat exceptionnel :
o Les produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel, dont les conséquences sont susceptibles d'influencer le jugement porté sur le patrimoine, la situation financière ou le résultat de l'entité ;
o Les écritures d'origine purement fiscale, telles que prévues par les règlements de l'ANC ;
o Les corrections d'erreurs lorsque leur traitement n'est pas imputé sur les capitaux propres.

- Suppression de la technique du transfert de charges.

- Modification de la présentation des états financiers (Bilan, compte de résultat et annexe), dont les principaux impacts sont les suivants :

Bilan :
o Les frais d'établissement sont désormais exclus de l'actif immobilisé et sont désormais présentés dans une rubrique à part entière.
o Les charges constatées d'avance sont présentées dans la catégorie des créances alors qu'elles étaient présentées en bas de bilan.

Compte de résultat :
o Les cessions d'actifs incorporels et corporels antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat d'exploitation sur la ligne " Produits des cessions des Immobilisations Incorporelles et Corporelles " pour le prix de cession, et la ligne de charges " Valeurs comptables des Immobilisations Incorporelles et Corporelles cédées " pour la valeur nette comptable sortie.
o Les cessions d'actifs financiers antérieurement constatées en résultat exceptionnel impactent désormais le résultat financier sur la ligne " Produits des cessions d'Immobilisations Financières " pour le prix de cession, et la ligne de charges " Valeurs Comptables des Immobilisations Financières cédées " pour la valeur nette comptable sortie.
o Les amortissements des actifs mis au rebut antérieurement constatés en résultat exceptionnel sont désormais présentés sur la ligne " dotations aux amortissements " du résultat d'exploitation.

o Les transferts de charges qui étaient constatés sur la ligne " Reprises sur Provisions (et amortissements) " du résultat d'exploitation sont désormais présentés sur la ligne des autres produits d'exploitation pour la part des remboursements d'assurance ou viennent en déduction des postes de charges auxquels ils correspondent (par exemple en diminution du poste " Salaires & Traitements " pour la part des avantages en nature).
o Les quotes parts de subventions virées au compte de résultat qui impactaient les autres produits d'exploitation (et le cas échéant les produits exceptionnels pour les immobilisations sorties) sont désormais présentées au sein des Produits de Tiers Financeurs - Subventions d'exploitation.

b) Changement d'estimation comptable :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Engagements à réaliser sur fonds dédiés :

Les fonds dédiés, mis en place par le règlement C.R.C. n°99-01, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. Au 31 décembre 2025, il n'y avait aucun engagement à réaliser sur fonds dédiés.

Dons :

Les dons manuels sont portés en produits d'exploitation. Au titre de l'exercice 2025, il n'a pas été perçu de don.

Ventilation du Chiffre d'Affaires net :

- Prestations de services : 2 192 802 €
- TOTAL : 2 192 802 €

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

SMA
80100 ABBEVILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	144 738		2 471
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	781 046		18 650
Installations générales agencements aménagements divers	21 895		
Matériel de transport	176 236		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	77 013		4 275
Emballages récupérables et divers	14 737		1 980
TOTAL	1 070 928		24 904.94
TOTAL GENERAL	1 215 666		27 376.33

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 409.74	145 800	145 799.89
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		14 845.99	784 850	784 849.89
Installations générales agencements aménagements divers			21 895	21 895.27
Matériel de transport			176 236	176 236.12
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		14 154.19	67 135	67 134.59
Emballages récupérables et divers			16 717	16 716.82
TOTAL		29 000.18	1 066 8331	066 832.69
TOTAL GENERAL		30 409.92	1 212 6331	212 632.58

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	64 191	819	1 409.74	63 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	437 454	100 606	14 845.99	523 214
Installations générales agencements aménagements divers	13 491	4 040		17 531
Matériel de transport	104 577	34 329		138 906
Matériel de bureau et informatique	66 013	7 398	14 154.19	59 257
Autres immobilisations corporelles	1 591	3 066		4 657
TOTAL	623 126	149 438.90	29 000.18	743 565
TOTAL GENERAL	687 317	150 257.64	30 409.92	807 164

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	818.74				
Instal.techniques matériel outillage indus.	100 606.14				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 040.00				
Matériel de transport	34 328.76				
Matériel de bureau informatique	7 398.00				
Autres immobilisations corporelles	3 066.00				
TOTAL	149 438.90				
TOTAL GENERAL	150 257.64				

SMA
80100 ABBEVILLE

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public

ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	38 657							38 657
Fonds propres avec droit de reprise	718 633			520 000		5 200		1 233 433
Report à nouveau	1 170 580-	1 406				0-		1 169 174-
Excédent ou déficit de l'exercice	1 406	1 406-				91 866		91 865-
Subventions d'investissement	153 654					47 376		106 278
TOTAL	258 229-			520 000		144 442		117 329

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Affectation Résultats et retraitement	Montant fin d'exercice
litiges	26 222.00				26 222.00
autres provisions pour risques et charges	10 461.30		7 708.74		2 752.56
TOTAL	36 683.30		7 708.74		28 974.56

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Affectation Résultats et retraitement	Montant fin d'exercice
sur comptes clients	2 023.37	8 395.55	30.05		10 388.87
TOTAL	2 023.37	8 395.55	30.05		10 388.87
TOTAL GENERAL	38 706.67	8 395.55	7 738.79		39 363.43
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		8 395.55	7 738.79		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	13 467	13 467	
Autres créances clients	708 623	708 623	
Personnel et comptes rattachés	217	217	
Taxe sur la valeur ajoutée	67 990	67 990	
Divers état et autres collectivités publiques	60 165	60 165	
Débiteurs divers	156 228	156 228	
Charges constatées d'avance	6 462	6 462	
TOTAL	1 013 152	1 013 152	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	204 792	57 748	131 014	16 030
Emprunts et dettes financières divers	4 007	0	4 007	
Fournisseurs et comptes rattachés	506 731	506 731		
Personnel et comptes rattachés	164 392	164 392		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	77 130	77 130		
Taxe sur la valeur ajoutée	130 156	130 156		
Autres impôts taxes et assimilés	4 601	4 601		
Autres dettes	12 669	12 669		
Produits constatés d'avance	3 077	3 077		
TOTAL	1 107 553	956 502	135 021	16 030
Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 250			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	65 809			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Variation des fonds propres

Les subventions d'investissements sont affectées à des biens non renouvelables et sont donc comptabilisées en comptes 13. Une quote-part des subventions a été virée au compte de résultat au rythme des amortissements des biens concernés.

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
PRESSING SAINT VULFRAN	80 000			80 000	
Total	80 000			80 000	

Un test de dépréciation a été effectué. Le fonds commercial n'a pas à être déprécié.

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	1 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	390 014
Autres créances	114 993
Total	505 007

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	390 014
SUBVENTIONS A RECEVOIR	60 165
FOURNISSEURS AVOIRS A RECEVOIR	54 010
AUTRES PRODUITS A RECEVOIR	818
Total	505 007

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 566
Dettes fiscales et sociales	146 089
Autres dettes	6 607
Total	228 262

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Détail des charges à payer

	Montant
FACTURES NON PARVENUES	75 566
PROVISIONS CONGES PAYES / RTT	145 089
IMPOTS ET TAXES A PAYER	1 000
AUTRES CHARGES A PAYER	6 607
Total	228 262

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 462
Total	6 462
Produits constatés d'avance	**Montant**
Produits d'exploitation	3 077
Total	3 077

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou créances représentées par un effet de commerce
	liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Créances usagers et comptes rattachés	407 752		
Autres créances	150 109		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	347 300		
Autres dettes	3 800		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
AIDES AUX POSTES	311 455
SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL RSA	7 680
AIDES AUX APPRENTIS	4 000
QP DE SUBVENTION VIREE AU RESULTAT	47 376
Total	370 511

Rémunération des dirigeants

et Volontariat associatif

Dans le cadre de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, les rémunérations ainsi que les avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés de l'association se sont élevés à 0 €.

Le Président de l'association est bénévole et n'a pas perçu à ce titre, ni rémunération, ni avantage en nature.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	4
Employés	10
Ouvriers	59
Total	73

Valorisation des contributions volontaires

Le bénévolat et la mise à disposition de personnel ne sont pas évalués car ils sont non significatifs.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 7 599 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 7 599 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	186 044
Total	186 044

Caution personnelle, solidaire et indivisible de l'association Groupe SOS Solidarités (Siren 341062404) pour l'emprunt souscrit auprès de la banque pour 235 K€ (en 2021).
Nantissement du fonds de commerce du pressing Saint Vulfran pour l'emprunt souscrit auprès de la banque pour 100 K€ en 2024.

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

	Dirigeants	Autres	Provisions
Indemnités de départ à la retraite et indemnités pour personnel en activité		37 858	

- départ à la retraite à l'âge de 67 ans
- taux d'actualisation 3.96%.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

Néant.